Liste des affaires au Conseil municipal 26 novembre 2015

Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er octobre et du 15 octobre 2015

2015-077 Modification de la composition des groupes d'élus du conseil municipal
Rapporteur : Monsieur LAURENT

2015-078 Débat d'Orientations Budgétaires
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2015-079 Modification des modalités d'amortissement des subventions d'équipements versées
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2015-080 Nouvelles modalités de la taxe de séjour
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2015-081 Délégation de service public : approbation de passation de l'avenant n°4 à la délégation de service public du stationnement payant de surface relatif à la prolongation du contrat actuel
Rapporteur : Monsieur GUILLAUD-BATAILLE

2015-082 Marchés publics – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marche pour la fourniture et la livraison des équipements de protection individuelle (EPI) des agents de la ville – Lot 4 – Tenues de sport
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2015-083 Marches publics- Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'attribuer et de signer les marchés de fourniture et de livraison de denrées destinées aux unités de production culinaire de la ville
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2015-084 Convention relative à la mise en place d'un dispositif de recyclage de pièces de petite monnaie sur la ville du Kremlin-Bicêtre
Rapporteur : Monsieur GIRIER

2015-085 Centre social Germaine Tillion : Conventions - Aide au fonctionnement d'un projet local - dans le cadre du soutien à la parentalité entre la ville et la caisse d'allocations familiales (REAAP)
Rapporteur : Madame BASSEZ

2015-086 Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « animation collective familles »et son avenant, relatif au Centre Social Germaine Tillion
Rapporteur : Madame BASSEZ

2015-087 Versement d'une subvention à l'association « Les Petits Débrouillards d'Ile-de-France »
Rapporteur : Madame BENBELKACEM

2015-088 Ressources humaines : renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un agent du CCAS du Kremlin-Bicêtre auprès de la ville du Kremlin-Bicêtre
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2015-089 Ressources humaines : modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-077

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents.....29
Représentés.....6
A0bsents.....0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, M.VOT ,Mme LATEB, M.TRAORE, M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par M. TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER
M.HASSANI par M. AUBAGUE
Mme CAPUANO par M. WEBERT-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Laurent expose au conseil,

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2015, je vous informais du changement de nom d'un groupe du conseil municipal qui devenait alors, *Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre, opposition municipale les Républicains et divers droite,* représenté par son président Monsieur Arnaud WEBER-GUILLOUET.

Par courrier du 19 octobre 2015, Monsieur Bernard CHAPPELLIER m'a également informé du changement de nom de son groupe politique. Le groupe EELV Citoyen et Républicain devient désormais *Groupe UDE, Union des Démocrates et des Ecologistes.*

Il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus du conseil municipal conformément à l'article 13 du règlement intérieur du conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte de cette nouvelle composition :

GROUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK
- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT
- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD
Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI
Vice-président : Jérôme GIBLIN

GROUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Président : Ibrahima TRAORE

GROUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER
Vice-présidente : Léna AMOURA

GROUPE UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE KREMLIN-BICETRE, OPPOSITION MUNICIPALE LES REPUBLICAINS ET DIVERS DROITE

- Alexandra CAPUANO
- Léa MORGANT
- Gisèle PESCHAUD-BOYER
-Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET
Vice-présidente : Gisèle PESCHAUD-BOYER

GROUPE CENTRISTE

- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI
Vice-président : Bernard AUBAGUE

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc LAURENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 13 du règlement intérieur adopté le 26 juin 2014,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

_____ **DECIDE** _____

Article unique **De prendre acte** de la composition des groupes d'élus du conseil municipal telle que présentée ci-dessous :

GROUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK
- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT
- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD
Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI
Vice-président : Jérôme GIBLIN

GROUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Président : Ibrahima TRAORE

GROUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER
Vice-présidente : Léna AMOURA

GROUPE UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE KREMLIN-BICETRE, OPPOSITION MUNICIPALE LES REPUBLICAINS ET DIVERS DROITE

- Alexandra CAPUANO
- Léa MORGANT
- Gisèle PESCHAUD-BOYER
-Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET
Vice-présidente : Gisèle PESCHAUD-BOYER

GROUPE CENTRISTE

- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI
Vice-président : Bernard AUBAGUE

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-078

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Comme chaque année, la municipalité vous propose de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2016 lors de ce conseil municipal afin d'examiner le projet du Budget Primitif 2016 lors du conseil municipal du 17 décembre prochain. Avant de vous présenter la situation prévisionnelle de la ville et les projets pour 2016, il convient au préalable de nous situer dans notre environnement économique.

I) LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

A) Une croissance mondiale en baisse et une reprise timide de la zone euro

Cette année marque une nouvelle perte de rythme de la croissance mondiale qui serait ramenée de 3,3 % en 2014 à 3,1 % en 2015 selon le FMI. Il s'agit de la plus mauvaise performance annuelle depuis 2009 qui avait enregistré la pire récession de l'après-guerre.
En 2015, la croissance des pays émergents ou en développement a continué de diminuer pour la cinquième année consécutive pour revenir à un niveau de 4 %, loin derrière les 7,5 % atteints en 2010. En revanche les économies des pays de l'OCDE, portées par la bonne croissance américaine, connaissent une progression moyenne de leur PIB de 2 %, au plus haut depuis 2010.
Les observateurs craignent que le ralentissement de la Chine et du Brésil et le prochain relèvement des taux d'intérêts américains annoncés par la Réserve fédérale américaine (Fed) accentuent encore la baisse de l'économie mondiale en 2016.
En zone euro, les contraintes budgétaires et monétaires freinent la reprise économique. Ainsi, malgré les efforts de relance monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) et la baisse des prix du pétrole, la croissance n'a été que de 1,5 % en 2015 et ne décollera toujours pas en 2016 puisqu'elle est estimée à 1,6 %.
La politique d'austérité poursuivie par les Etats de la zone euro pour parvenir à respecter les 3 % imposés par le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) freine leurs capacités à investir et donc leur croissance. La baisse significative de la formation brute de capital fixe (15 % depuis 2007), qui mesure l'effort d'investissement productif des nations, en est une illustration.
Soumis aux règles de la Banque centrale européenne, les Etats de la zone euro sont dans l'incapacité de dévaluer leur monnaie pour s'adapter à leur économie nationale réelle, ce qui pénalise leur compétitivité sur le marché international. Cette contrainte monétaire entraine des mécanismes de dévaluation interne, comme la baisse des coûts salariaux, qui diminuent la consommation des ménages et affaiblissent la demande interne, alimentant ainsi la spirale de récession.
Ces facteurs conjugués conduisent à un taux de chômage très élevé dans les 19 pays de la zone euro avec 11 % de la population active sans emploi (contre 9,5 % pour les 28 pays de l'Union européenne).

- **B) En France, un rebond sans reprise**

A l'instar de ses voisins européens, la France est elle aussi pénalisée par les mécanismes à l'œuvre. Avec une croissance de 1 % en 2015 et qui est estimée à 1,4 % en 2016 la situation est meilleure mais le rebond reste trop faible pour se traduire concrètement par une diminution du chômage qui touche aujourd'hui 10,8 % de la population active (+ 0,4 points).
Sommé par la Commission européenne de diminuer son déficit à 3 % de son PIB en 2017, le gouvernement poursuit son plan de réduction des dépenses publiques. Parallèlement a été mise en œuvre une politique de l'offre par l'aide aux entreprises.
Avec une réduction très faible du déficit (de 3,9 % en 2014 à 3,8 % en 2015) en comparaison avec les efforts consentis et une nouvelle augmentation annuelle du chômage et du déficit extérieur, l'efficacité de la politique de redressement impulsée par le gouvernement tarde à porter ses fruits.
Malgré ces résultats insuffisants, le Projet de loi de finances de 2016 s'inscrit dans la continuité de 2015. Les dispositifs de soutien aux entreprises – crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), pacte de

responsabilité et de solidarité et mesures de soutien aux TPE/PME – représentent ainsi 33 milliards d'euros en 2016.
Après des hausses successives d'impôts représentant plus de 20 milliards d'euros depuis 2012, le gouvernement poursuit la politique de « pause fiscale » annoncée par le Président de la République en 2013. Un nouveau levier est ainsi introduit dans le PLF avec un allègement d'impôts de 2 milliards d'euros qui bénéficiera à 8 millions de ménages. Le gouvernement espère ainsi soutenir la croissance par une politique de la demande, en redistribuant du pouvoir d'achat aux ménages.

C) Les collectivités territoriales en première ligne

Ces mesures (dispositifs de soutien aux entreprises et baisses d'impôts) sont principalement financées par la diminution des dépenses publiques avec une réduction de 16 milliards d'euros prévue en 2016. Une fois encore, les collectivités territoriales sont lourdement mises à contribution et devront de nouveau subir une baisse significative de dotations de 3,7 milliards d'euros (dont 2,07 milliards d'euros pour le bloc communal) qui viendra s'ajouter aux 5,2 milliards d'euros cumulés sur les deux années précédentes.
Cette diminution sans précédent des concours financiers de l'Etat menace l'investissement local qui ne cesse de diminuer depuis deux ans (-7,8 % pour les communes cette année après -14,1 % en 2014). Pour enrayer ce phénomène et soutenir l'investissement, l'Etat a mis en place des mesures de soutien : aides aux maires bâtisseurs en zone tendue en 2015 ; élargissement du fonds de compensation pour la TVA aux dépenses de maintenance et d'entretien du patrimoine local dont le montant est évalué à 12 millions d'euros en 2016 pour atteindre 143 millions d'euros en 2018.
Il est également prévu la création d'un fonds d'aide à l'investissement doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par le bloc communal. La moitié sera consacrée à des priorités d'investissements déterminés entre l'Etat et le bloc communal : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, constructions de logements... L'autre moitié sera dédiée aux territoires ruraux et aux villes petites et moyennes.
Si ces différentes mesures vont dans le bon sens, elles ne permettront pas de compenser intégralement les diminutions de dotations qui se traduiront par une baisse accrue des investissements des collectivités.

- **D) Des inconnues qui appellent à la prudence...**

Dans le projet initial du PLF 2016, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devait entrer en vigueur au 1er janvier 2016. Le mécontentement d'une large majorité d'associations d'élus locaux, estimant qu'il convenait de retravailler les mécanismes de répartition au regard des premières estimations transmises, a conduit le Premier ministre à reporter son application en 2017.
Ainsi, la nouvelle architecture de la DGF sera actée à l'automne 2016. Elle devrait comprendre trois dotations : une dotation socle d'un même montant par habitant et deux autres, plus spécifiques, pour mieux prendre en compte les charges liées à la centralité, d'une part, et une dotation de solidarité urbaine ou de solidarité rurale d'autre part.
Toutefois, l'articulation et les critères de calcul de ces trois composantes feront l'objet d'un travail plus approfondi qui rendent à ce jour leurs estimations impossibles pour les collectivités.
Enfin, à ces inconnues s'ajoute le nouveau cadre institutionnel avec la Métropole du Grand Paris qui entre en vigueur au 1er janvier 2016. Si le principe de la neutralité financière demandé par les élus de paris Métropole a été accepté par le gouvernement, des incertitudes persistent sur les mécanismes de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le versement des dotations de solidarités communautaires par la Métropole du Grand Paris aux villes ou encore sur le Fond de Solidarité Régional d'Ile-de-France (FSRIF).
Déjà lourdement ponctionnées par les baisses de dotations, les collectivités territoriales doivent également préparer l'exercice budgétaire 2016 dans un climat d'incertitudes pesant.

- **E) ... dans la continuité d'une bonne gestion et du respect de nos engagements**

L'année 2015 a montré que nos choix ont permis à notre ville d'absorber les diminutions de dotations de l'Etat tout en préservant l'essentiel des services au public. La bonne gestion financière de ces dernières années nous a permis d'anticiper les difficultés et d'assumer les baisses financières consécutives sans pénaliser les Kremlinois.
A l'aune de cet exercice 2016, un nouveau cycle de diminutions s'engage et doit nous amener, dans la continuité des exercices précédents, à consolider nos efforts de bonne gestion dans le respect de notre engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale. Nous continuerons à veiller à la gestion de nos achats, à la maitrise de notre patrimoine, à nos contrats de prestation et à investir pour maitriser les coûts de fonctionnement (entretien patrimoine, NTIC...).
Compte tenu des nombreuses incertitudes institutionnelles et financières qui pèsent dans l'élaboration de notre budget (création de la MGP, réforme de la DGF en 2017, répartition des mécanismes de péréquation...), il convient de travailler avec responsabilité, en nous appuyant sur les bases solides de 2015.
Si la prudence et la vigilance sont de mise, nous n'en restons pas moins ambitieux pour offrir aux Kremlinois des services publics de qualité, un cadre de vie plus agréable, en concevant notamment un projet de ville harmonieux et en poursuivant nos actions de solidarité.

II) LE PROJET DE BUDGET 2016 POUR LE KREMLIN-BICETRE : RESPONSABILITE ET MAINTIEN DES ENGAGEMENTS

Notre bonne gestion nous permet de faire face aux contraintes tout en respectant nos engagements :
✓ Maintien des taux de la fiscalité locale,
✓ Préservation des services publics de proximité
✓ Poursuite de l'investissement pour préserver l'avenir de la ville

Une baisse sans précédent des recettes de notre collectivité
En fonctionnement

- **Une péréquation verticale en nette contraction**

➢La poursuite de la baisse de la DGF dans le cadre de notre contribution au redressement des comptes publics
Depuis la loi de finance 2015 et le pacte de responsabilité 2015-2017, les collectivités locales connaissent le parcours à la baisse de leur DGF. Pour l'année 2016, la baisse est estimée à 840 179 €.

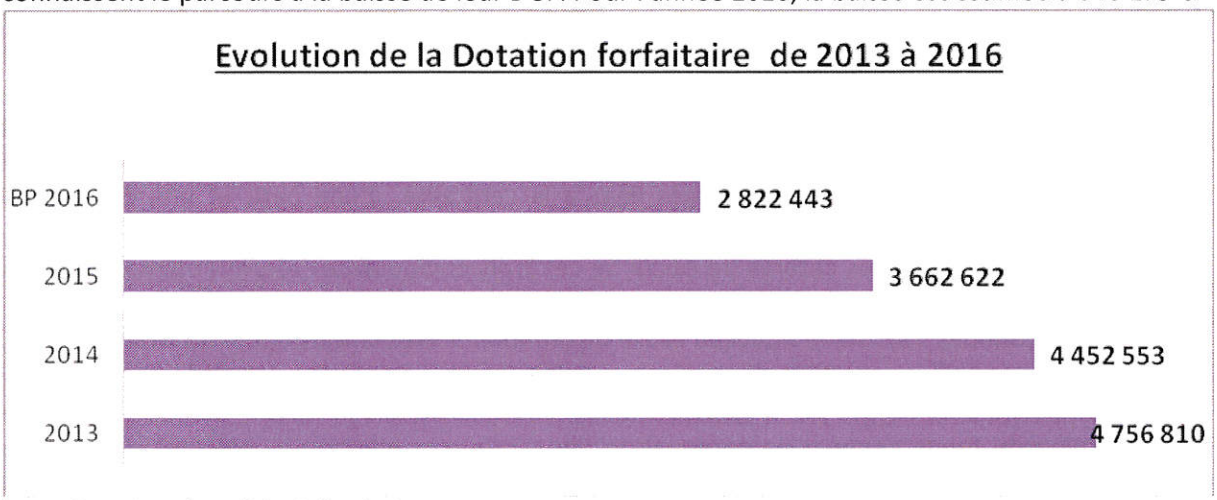

➢ La dotation de solidarité urbaine
Un resserrement du nombre de communes éligibles qui ferait passer de 742 à 659 communes de plus de 10 000 habitants pour la DSU est en cours d'examen avec la loi de finances pour 2016. Sans visibilité supplémentaire à cette étape de préparation du budget, il est proposé d'inscrire un montant identique à celui de 2015 soit 358 617 €

- **Une montée en puissance de la péréquation horizontale**

➢ **Evolution de notre contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Dans le but d'atténuer l'impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, le gouvernement, à la demande du bloc communal et notamment des collectivités les plus contributrices au FPIC, a décidé de plafonner les ressources du fonds à 1 million d'euros pour 2016 au lieu des 1,15 millions d'euros prévus initialement dans la trajectoire de ce fonds de péréquation horizontale. Il s'agit de créer une étape intermédiaire dans l'objectif de ressources du FPIC qui doit atteindre à termes 2 % des recettes fiscales des communes et de leur groupement (Article 61 du PLF 2016).

Cependant, l'évolution institutionnelle avec la création de la MGP, établissement de coopération intercommunale à statut particulier et les modifications intercommunales engagées auront des conséquences pour les communes. Le syndicat Paris Métropole a mené des projections financières qui démontrent un report important des contributions du périmètre de la MGP sur le reste du territoire, raison pour laquelle le syndicat Paris Métropole et les députés agissent pour obtenir le gel du FPIC pour 2016 dans l'attente de la réforme de ce mécanisme de péréquation qui serait souhaitable.

Par mesure de prudence, nous avons décidé d'inscrire 450 000 €.

En 5 ans la ville aura contribué pour 1 million de ressources de fonctionnement à a péréquation nationale.

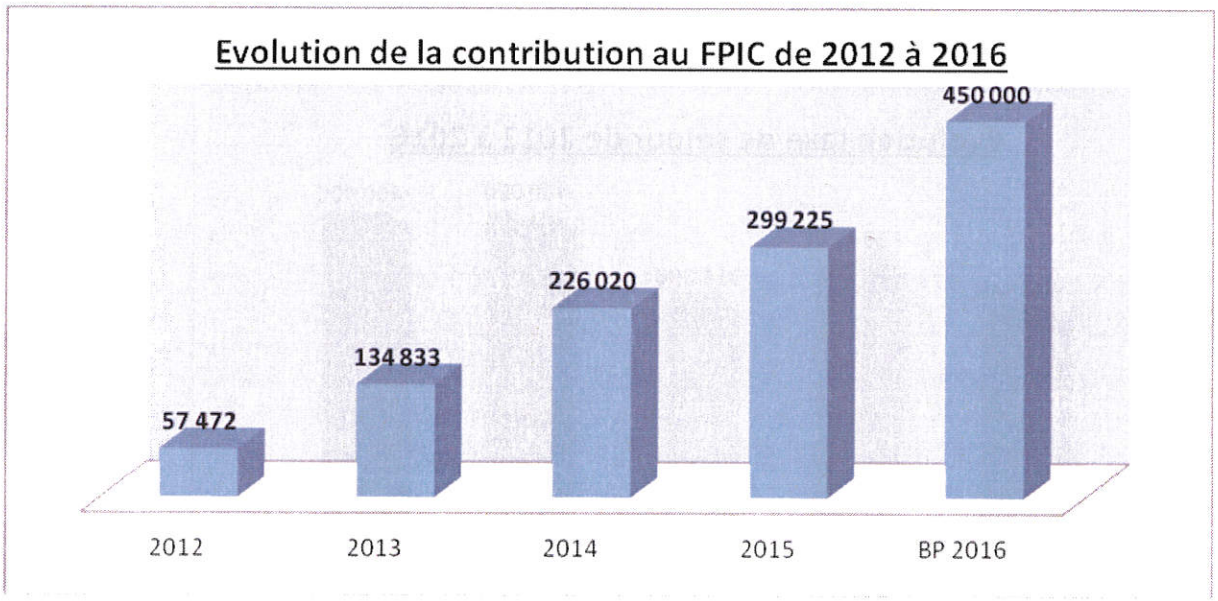

➢ **Le fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France garanti**

Dans le cadre du PLF 2016, l'Etat dans le double objectif de poursuivre la montée en charge de la péréquation horizontale et de soutenabilité financière pour le bloc communal des différentes réformes financières et institutionnelles, a proposé de stabiliser les ressources financière du FSRIF.
La discussion étant en cours, la prévision 2016 est donc établie sur la base des recettes 2015 soit 872 582€

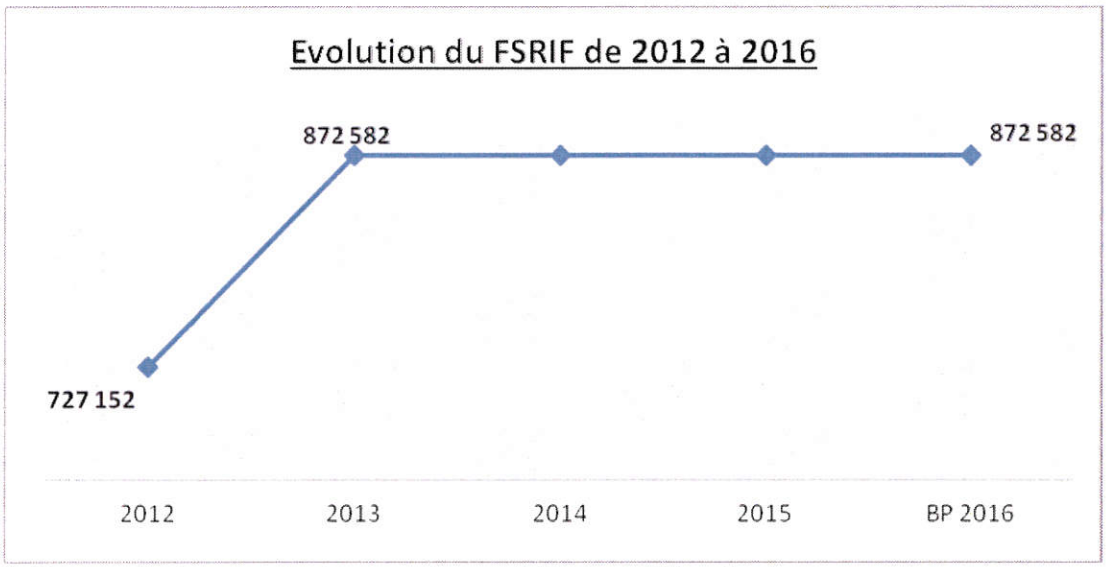

➢ **Des inscriptions prudentes pour les produits des différentes taxes**

✓**La taxe de séjour**

La Ville a profité l'année passée de la possibilité législative du PLF 2015 pour revoir les taux de cette taxe. A activité économique constante, le produit prévisionnel a été revalorisé.
La prévision pour 2016 est estimée à 400 000 €

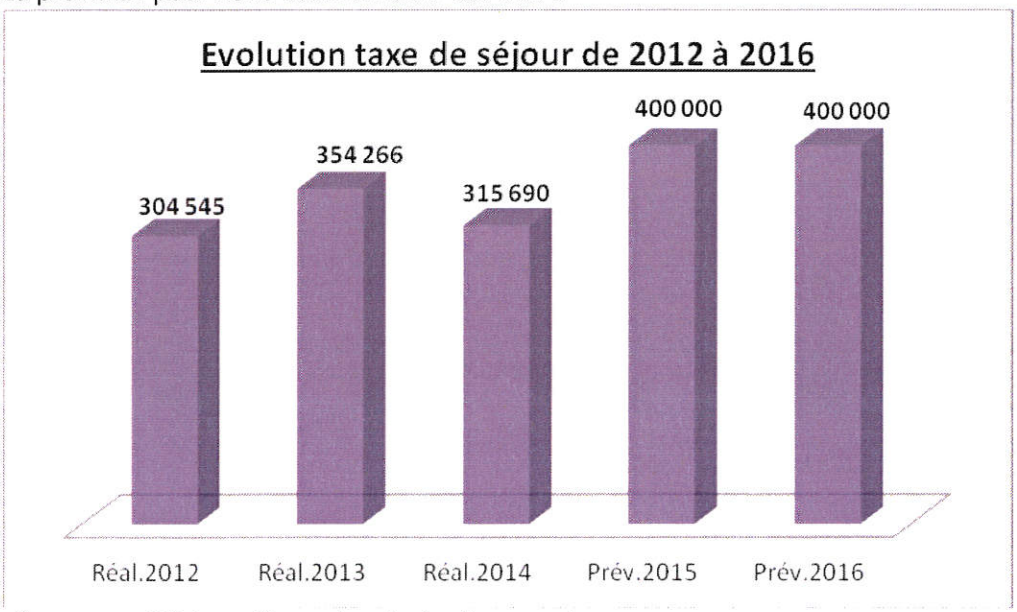

✓ **La taxe additionnelle sur les droits de mutation**

Compte tenu du marché immobilier sur notre ville, nous engageons une inscription de 700 000 € pour 2016.

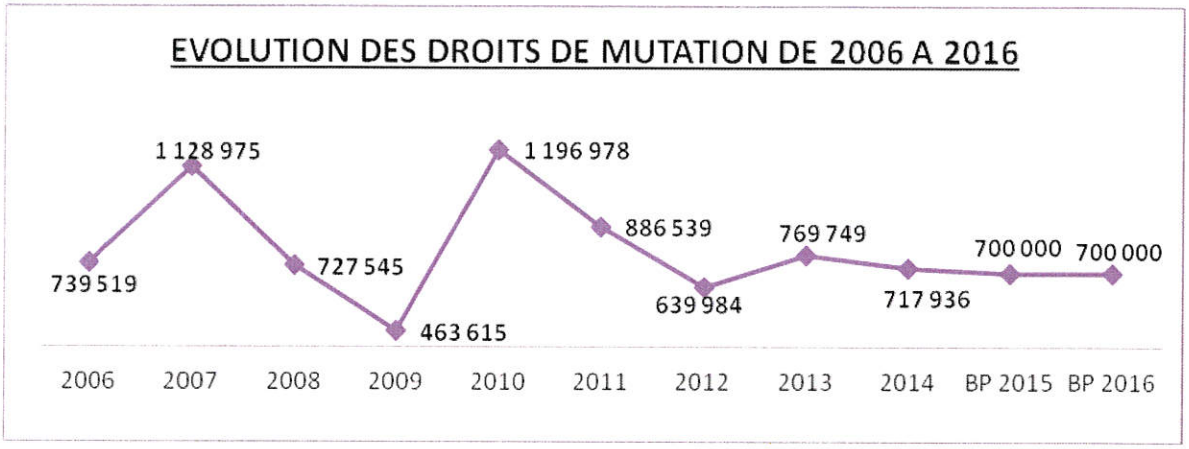

✓ **La ressource fiscale : le maintien de l'engagement municipal de la stabilité des taux**

Malgré les contraintes fortes, la situation financière de la ville est saine.

Les taux de fiscalité locale seront maintenus à l'identique et l'augmentation des produits fiscaux sera liée à la revalorisation des bases (+1 %) et à l'augmentation des bases physiques. En effet, l'attractivité de notre ville se développe par les différents projets qu'elle réalise et qui répondent aux besoins de nos partenaires (réseaux d'entreprises, constructions de logements et d'équipements, dessertes de transport...), ce qui nous permet de bénéficier d'une dynamique pour nos recettes fiscales.

Au sein du département du Val-de-Marne, sur 47 communes, notre pression fiscale sur les ménages nous classe en 27ème position (pression maximale à Villeneuve-le-Roi rang 1 et minimale à Rungis rang 47) alors même que notre potentiel financier nous classe en 16ème position sur 47 communes, le potentiel financier le plus important en rang 1 étant celui de Rungis et le plus faible en rang 47, celui d'Ablon-sur-Seine.

La section des recettes fiscales sera totalement réorganisée en 2016 par la création de la MGP. La Ville percevra notamment les produits de la taxe d'habitation que percevait le département, uniquement de façon transitoire car ces recettes seront reversées dans le cadre du Fonds de compensation des charges territoriales pour la gestion des compétences de l'établissement territorial. Cependant la Ville conservera la dynamique de cet impôt car les reversements à l'EPT seront gelés sur les produits 2015, ce qui représente une dynamique fiscale pour la ville évaluée à environ 34 000 €.

Des ressources d'investissement plus limitées que nous consacrons aux projets structurants

- **Des recettes propres en diminution**

Nos recettes d'investissement sont estimées à ce stade à environ 3 500 000 €.

Les plus significatives sont liées au FCTVA estimé à 740 000 € pour les dépenses d'investissement réalisées l'année passée. Le reste de nos recettes se répartit entre divers produits :

- 400 000 euros de cession de patrimoine, qui est un produit exceptionnel
- 30 000 euros de subventions
- 155 000 euros au titre des amendes de polices
- 1 250 000 euros au titre de la dotation aux amortissements
- 150 000 euros de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement
- 120 000 euros de prime aux maires bâtisseurs

Le nouveau dispositif de subventionnement proposé dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local et la prime aux maires bâtisseurs évalués à minima par manque d'informations précises à ce stade permettent d'améliorer notre section de recettes d'investissement.
Cependant nos capacités d'autofinancement étant fortement diminuées par la baisse de nos recettes de fonctionnement, nous serons dans l'obligation d'augmenter même légèrement notre recours à l'emprunt au stade du BP pour équilibrer notre section d'investissement.

- **Emprunt**

L'objectif de la municipalité est de tenir ses engagements et poursuivre la réalisation d'investissements structurants ainsi que le bon entretien et la valorisation de son patrimoine. Notre enveloppe d'investissements serait d'environ 6 millions d'euros. Le montant de notre emprunt d'équilibre est estimé à 3 millions d'euros pour l'année 2016.

III) UNE VILLE TOURNEE VERS L'AVENIR POUR 2016

Nos projets s'inscrivent dans une continuité, avec l'affirmation de services publics de qualité pour la population et l'amélioration du cadre et de la qualité de vie dans notre ville. Malgré les contraintes financières qui pèsent cette année encore sur notre budget, la municipalité continuera d'accompagner les Kremlinois dans leurs besoins et préoccupations, mais aussi à préparer le Kremlin-Bicêtre de demain.

- **A) Protéger et accompagner**

Accompagner les personnes en fragilité
En cette période de crise, notre mission se définit d'abord par le devoir de solidarité et l'exigence d'égalité dans les droits et les devoirs des Kremlinois.
C'est pourquoi nous maintiendrons le quotient familial, pierre angulaire de notre politique sociale. Ce dispositif de protection permet à chaque citoyen d'avoir accès aux services publics à un coût fixé à partir de ses ressources et qui n'excède jamais 66 % du coût réel que le service représente pour la ville.
Agir contre les inégalités sociales, c'est aussi mener des interventions complémentaires et diversifiées pour aider les personnes en difficulté à reprendre leur place dans la société. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) et le Centre social Germaine Tillion sont des outils essentiels de notre politique de solidarité. Ces deux lieux ressource renforceront leurs actions en direction des personnes fragilisées pour les accompagner dans leurs droits et leur offrir les ressources nécessaires à leur intégration.
Lutter contre l'isolement
Depuis 2011 l'analyse des besoins sociaux, dont les chiffres sont mis à jour annuellement, indique une recrudescence de la précarité dans certains quartiers de la ville. Or la précarité est souvent source d'isolement. Nous recruterons dès cette année deux médiateurs sociaux pour rapprocher les personnes en situation de décrochage des services publics.
Nous poursuivrons également les actions qui concourent à réunir les citoyens et à favoriser la cohésion comme les actions Hors les Murs dans les quartiers, les Estivales, la fête de la ville et la cérémonie des vœux.
L'isolement ne relève seulement d'une dimension sociale, elle peut aussi être générationnelle. L'allongement de la durée de vie, la maladie ou encore la fin d'une activité professionnelle sont de nature à engendrer une rupture dans la sociabilité. Le Club Lacroix, espace dédié aux retraités et personnes âgées, poursuivra l'ensemble de sa politique d'accueil, d'animations, de sorties mais aussi d'actions intergénérationnelles pour favoriser l'épanouissement des seniors.
Conscients de l'attachement légitime des personnes âgées à vivre dans leur domicile malgré les difficultés que cela peut parfois poser, nous préservons autant que possible leur autonomie. Ainsi, le

service du maintien à domicile et de portage des repas sera maintenu dans son intégralité pour accompagner les personnes dépendantes dans leur quotidien.

- **B) Favoriser l'apprentissage et l'implication citoyenne des jeunes Kremlinois**

L'éducation est une priorité pour l'équipe municipale. Le label "Ville amie des enfants" qui nous a été délivré par l'UNICEF en témoigne. En lien avec l'Education nationale, nous agissons chaque jour pour favoriser l'ouverture et la découverte des jeunes Kremlinois.
Après une première année de mise en œuvre qui a permis de s'adapter et d'ajuster notre dispositif, les Nouvelles activités périscolaires (NAP) se poursuivent quotidiennement pour participer à l'éveil culturel et au développement de la sociabilité des enfants. Bien que ces activités représentent une charge supplémentaire pour les finances de la ville, nous maintenons le principe de gratuité afin qu'aucun enfant n'en soit exclu pour une raison financière.
Par ailleurs, l'équipe municipale met tout en œuvre pour que les enfants s'épanouissent dans leur environnement scolaire. C'est pourquoi nous maintiendrons nos moyens dans les actions de nature à favoriser la réussite scolaire des enfants : entretien des équipements scolaires, maintien des dotations aux écoles pour les fournitures scolaires, classes transplantées, mini camps, clubs coups de pouce...
Agir pour l'éducation, c'est aussi développer l'éveil des petits. Nous maintiendrons l'ensemble de nos places d'accueil pour favoriser la socialisation des plus jeunes et faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale des parents. Les parents kremlinois bénéficieront encore de l'ACAM (l'aide communale pour l'emploi d'une assistante maternelle), afin de diversifier les modes de garde et d'aider les familles.
Nos actions de partenariats avec les collèges et les lycées seront poursuivies avec l'objectif d'impliquer toujours davantage les adolescents dans la vie de la cité. En complément de l'espace jeunesse et du Point information jeunesse, nous avons ouvert cette année une structure en direction des 14-17 ans qui poursuivra la mise en œuvre de projets pédagogiques à même de responsabiliser les jeunes pour favoriser leur autonomie et leur intégration.

- **C) Soutenir le dynamisme associatif**

Le Kremlin-Bicêtre s'appuie sur un réseau associatif riche et diversifié qui favorise les échanges entre les Kremlinois et participe au dynamisme local. La ville entend poursuivre son soutien aux associations qui incarnent l'implication citoyenne et bénévole des Kremlinois.
L'équipe municipale s'engage aussi dans le développement du sport pour tous. Nous continuerons d'apporter un soutien logistique avec l'aide de nos agents, matériel par la mise à disposition de nos équipements et financier par l'attribution de subventions. Nous entendons ainsi permettre aux clubs sportifs d'éduquer le plus grand nombre de Kremlinois aux pratiques sportives pour tous.
Nous concevons la culture comme un trait d'union entre les Kremlinois, de tous âges et tous les milieux. En plus de notre soutien aux associations de la ville, nous nous efforçons de déployer l'offre culturelle partout pour la rendre accessible au plus grand nombre.
Nous favorisons ainsi l'accès à la culture dès le plus jeune âge par des interventions culturelles et artistiques sur le temps scolaire et périscolaire, mais aussi plus largement en organisant une programmation culturelle «Hors les murs » (Oh les beaux jours !, Estivales kremlinoises) et en accompagnant les talents créatifs de notre ville (Festival des jeunes talents, Portes ouvertes des ateliers d'artistes).

- **D) Proposer un cadre de vie apaisé et de qualité**

Une ville plus belle et attractive, c'est d'abord une ville sûre. La fin de l'année 2015 permet de déployer un réseau de caméras de vidéo protection relié à un centre de supervision urbain. Le déploiement d'une deuxième phase de caméras se poursuivra en 2016 pour renforcer nos moyens d'action et de prévention sur la ville.

Un effort particulier sera porté sur la vidéo verbalisation afin de diminuer les incivilités routières qui portent atteintes à la sécurité de nos déplacements quotidiens, et nous renforcerons la présence des policiers municipaux sur le terrain pour développer le dialogue et la médiation.
Bien vivre dans sa ville commence par bien vivre chez soi. Nous mènerons des études pré-opérationnelles sur le nouveau programme de renouvellement urbain de la résidence Sembat, projet d'intérêt régional de l'ANRU 2. Des études seront également réalisées pour préparer les aménagements du Ruban Vert.
Notre ville bénéficie d'un environnement étudiant et universitaire important avec notamment la faculté de médecine et l'école Epita/Epitech. Afin d'apporter une réponse à la crise du logement qui touche en premier lieu les jeunes, nous lancerons dès cette année l'aménagement d'une résidence étudiante et de jeunes travailleurs qui accueillera à terme 150 jeunes. Comme toutes les nouvelles constructions, les nouveaux bâtiments répondront aux exigences du développement durable.
La diversité et l'attractivité du commerce local sont aussi un gage de qualité de vie. La ville engagera un schéma d'orientation commerciale pour revaloriser le tissu commercial de proximité et l'artisanat local.

- **E) Préparer l'avenir et le développement de la ville**

De la réflexion du PLU...
L'année 2015 a permis d'engager une réflexion dans le cadre de la révision du Plan local de l'urbanisme (PLU) afin de définir les principaux axes de développement et d'aménagement de notre ville à horizon 2030.
Ce travail mené en étroite concertation avec les Kremlinois était nécessaire alors qu'un nouveau paysage institutionnel se dessine avec la création de la Métropole du Grand Paris dans laquelle notre ville doit pouvoir maitriser son développement et préserver son identité.

Issues d'une année d'échanges, les priorités de notre PLU sont ambitieuses : répondre aux besoins actuels et futurs des Kremlinois en termes de logements diversifiés et d'équipements publics ; s'inscrire dans la qualité environnementale et le développement durable ; améliorer le cadre de vie par la création de nouveaux espaces verts et récréatifs ; renforcer le développement économique et l'emploi en favorisant l'implantation d'entreprises notamment d'innovation et de commerces de proximité.
...à la réalisation du projet de ville
Le 17 décembre prochain, le PLU, document administratif et juridique, sera débattu avec le rapport du commissaire enquêteur par le conseil municipal. Avec cet aboutissement commencera alors une nouvelle étape : dessiner l'avenir du Kremlin-Bicêtre en donnant vie aux orientations fixées.
2016 permettra ainsi de poser les fondations de notre projet de ville pour la prochaine décennie. Nous consulterons les Kremlinois pour leur présenter des esquisses concrètes des futurs projets d'aménagement au fur et à mesure de leur conception. Cette méthode correspond à une certaine vision de la responsabilité politique et de la démocratie locale : inciter les citoyens à être force de proposition pour les rendre acteurs de leur ville.
L'aménagement de la nouvelle station Kremlin-Bicêtre Hôpital de la future ligne 14 aux abords du CHU Bicêtre devrait également débuter et engagera la recomposition de ce quartier avec une nouvelle offre attractive pour les déplacements.
En 2016 toujours, nous engagerons la création d'un nouvel espace de verdure, premier lieu à vivre du futur Ruban Vert qui reliera demain les quartiers du haut et du bas de notre ville aux espaces verts des communes limitrophes, formant ainsi une promenade. Nous avons enfin prévu un budget d'acquisitions foncières qui permettront à terme de poursuivre la réalisation des futurs aménagements du Ruban Vert.

CONCLUSION

Alors même que les contraintes financières s'intensifient pour l'ensemble des collectivités, l'équipe municipale agit pour ne pas subir. Grâce à notre gestion financière maitrisée, nos choix en termes d'investissement d'avenir et notre capacité à prioriser nos actions, notre ville a pu dégager des marges de manœuvre pour maintenir une qualité de service public en direction des Kremlinois.

Dans un contexte d'incertitudes, nous nous appuyons sur notre expérience pour ne pas hypothéquer l'avenir de notre ville et lui offrir les conditions de son développement en respectant notre engagement de ne pas augmenter la contribution fiscale des ménages.

Je vous demande de bien vouloir débattre de ses propositions et de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires préalable à l'élaboration du budget primitif 2016.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article Unique De prendre acte que les orientations budgétaires pour l'exercice 2016, présentées dans l'exposé ci-dessus, ont fait l'objet d'un débat en application des dispositions de l'article précité.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-079

MODALITES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :
M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, M.VOT ,Mme LATEB, M.TRAORE, M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par M. TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER
M.HASSANI par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : M. TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MODALITES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités. Le versement d'une subvention d'équipement est assimilé comptablement à une immobilisation et imputé au compte 204.

Depuis le décret du 23 décembre 2011, entré en vigueur le 1er janvier 2012, les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées n'est plus en fonction de la nature du bénéficiaire (personne publique ou privée) mais en fonction de l'objet financé :

- 5 ans : biens mobiliers, matériel ou études
- 15 ans : biens immobiliers ou installations
- 30 ans : projets d'infrastructure d'intérêt national

Je vous propose d'accepter les durées d'amortissement des subventions comme énoncé ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 15 décembre 2005 « amortissements obligatoires des subventions d'équipement versées et du compte 202 »

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 4 ne prenant pas part au vote (M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique D'approuver pour les subventions d'équipement versées les durées d'amortissement suivantes :

- 5 ans : biens mobiliers, matériel ou études
- 15 ans : biens immobiliers ou installations
- 30 ans : projets d'infrastructure d'intérêt national

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-080

NOUVELLES MODALITES DE LA TAXE DE SEJOUR

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL.....	**35**
Présents.....	**30**
Représentés.....	**5**
Absents.....	**0**

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

NOUVELLES MODALITES DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La ville du Kremlin-Bicêtre qui réalise des actions de promotion en faveur du tourisme, a instauré à compter du 1er janvier 2011 une taxe de séjour.

La loi de finances pour 2015 ayant modifié les causes d'exonérations il convient de modifier les dispositions en vigueur. Les mesures à adopter en cas de retard ou défaut de déclaration ou de paiement sont également à préciser.

1. Exonération

Peuvent être exonérées :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.

Il vous est proposé de ne pas retenir d'exonération au titre de ce dernier motif.

2. Retard ou défaut de déclaration ou de paiement

A défaut de déclaration, une procédure de taxation d'office sera mise en œuvre après avoir mis en demeure le redevable défaillant de régulariser sa situation dans le délai de trente jours suivant la notification de la mise en demeure. A défaut de régularisation, un avis de taxation d'office sera adressé à l'intéressé.

Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,75 % par mois de retard.

Par commodité pour les redevables, la délibération que je vous demande d'approuver reprend l'intégralité des dispositions régissant cette taxe sur la ville du Kremlin-Bicêtre.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu les articles L2333-31, L 2333-38, L2333-43 et suivants, L 2333-46, R2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2010-033 du 24 juin 2010,

Vu la délibération n°2014-117 du 16 décembre 2014,

Vu la loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 5 ne prenant pas part au vote (M. WEBER-GUILLOUET, Mme PESCHAUD-BOYER, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré par 27 voix pour et 8 abstentions (Mme MORGANT, Mme CAPUANO, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CHIBOUB, M. WEBER-GUILLOUET, M.REISSER, M. HASSANI, M. AUBAGUE) ;

DECIDE

Article 1 Les tarifs par personne et par nuitée applicables depuis le 1er janvier 2015 sont fixés comme suit :

Catégorie d'hébergement	Tarif
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	2,25 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75 €

Article 2 Sont exonérés de taxe :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Article 3 D'appliquer les réductions de taxe de séjour en conformité à celles prévues par le décret sur les tarifs SNCF, soient :

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans,
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans,
- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans,
- 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.

Article 4 La taxe est perçue sur toute l'année.

Article 5 Les reversements auprès du receveur municipal des sommes directement perçues par les logeurs sont effectués aux dates suivantes :

- Le 15 avril pour les encaissements du 1er trimestre,
- Le 15 juillet pour les encaissements du 2ème trimestre,
- Le 15 octobre pour les encaissements du 3ème trimestre,
- Le 15 janvier pour les encaissements du 4ème trimestre.

Les versements sont effectués spontanément aux dates précisées et sont justifiés par un état récapitulatif certifié par le logeur, précisant, outre le nom de l'établissement

procédant au règlement, la période concernée, le nombre de nuitées et le montant unitaire de la taxe de séjour appliquée.

Article 6 A défaut de déclaration, une procédure de taxation d'office sera mise en œuvre après avoir mis en demeure le redevable défaillant de régulariser sa situation dans le délai de trente jours suivant la notification de la mise en demeure. A défaut de régularisation, un avis de taxation d'office sera adressé à l'intéressé.

Article 7 Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,75 % par mois de retard.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-081

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : APPROBATION DE PASSATION DE L'AVENANT N°4 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE RELATIF A LA PROLONGATION DU CONTRAT ACTUEL

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, M.VOT ,Mme LATEB, M.TRAORE, M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par M. TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER
M.HASSANI par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : M. TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : APPROBATION DE PASSATION DE L'AVENANT N°4 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE RELATIF A LA PROLONGATION DU CONTRAT ACTUEL

Monsieur GUILLAUD-BATAILLE expose au conseil,

Par une convention d'affermage entrée en vigueur le 15 décembre 2009, d'une durée de 6 ans, la Société Q-PARK assure l'exploitation du service de stationnement de surface de la Ville du Kremlin Bicêtre.

La présente délégation arrivant à son terme, le conseil municipal a été amené à délibérer le 12 février 2015 pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de délégation de service public en application des dispositions des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ayant pour objet de confier à un tiers la gestion et l'exploitation du service public de stationnement payant de surface de la Ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique ont respectivement donné leur avis, les 20 janvier et 9 février 2015, sur le choix d'une délégation de service public sous forme d'affermage, s'agissant de la gestion du stationnement payant de surface de la Ville.

La Commission d'ouverture des plis visée à l'article L1411-5 s'est réunie le 11 mai 2015 et a procédé à l'ouverture des plis et à la sélection des candidats admis à présenter une offre.

Lors de la séance du 15 juin 2015, la même Commission a procédé à l'ouverture des offres qui ont été examinées pour vérifier la présence des pièces obligatoires.

Après analyse des offres, et avis de la Commission sur les offres présentées, l'autorité délégante, représentée par Monsieur le Maire, a engagé librement les discussions jugées utiles avec les entreprises ayant remis une offre conforme.

Les séances de négociation qui étaient initialement prévues à partir du mois d'août ont été décalées de septembre à octobre pour permettre aux entreprises de bénéficier d'un délai supplémentaire pour préparer et présenter des offres de qualité compte-tenu des enjeux.

Les négociations se sont effectivement déroulées à compter du 2 septembre 2015 et poursuivies jusqu'à ce jour.

L'ajustement des termes du contrat définitif nécessitant des rédactions multiples et des étapes de validation, mais aussi le calendrier des échéances réglementaires liées à la procédure d'une délégation de service public, ne permettent pas de respecter le calendrier initial pour une exécution du contrat à compter du 15 décembre 2015.

Dès lors, et afin d'assurer la continuité de service public, dans l'intérêt général, il est indispensable de procéder à un décalage du calendrier de procédure pour une mise en œuvre de la délégation à compter du 15 mars 2016.

Le volume financier que génèrera la prolongation de cette délégation est estimé par l'actuel délégataire à environ 50.000 euros de chiffre d'affaires et 3.750 euros de résultat soit, respectivement 6,22% et 9,52% d'augmentation du montant global sur les six années de la délégation de service public.

Conformément à l'article L1411-6 du Code général des Collectivités territoriales, qui impose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la Commission d'Ouverture des Plis, la Ville a réuni ladite commission le 3 novembre 2015 qui a émis un avis favorable.

Compte-tenu de ces éléments, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public relative au stationnement payant de surface, ainsi que tous documents s'y rattachant.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien GUILLAUD-BATAILLE,

Vu les articles L.1411-1, L. 1411-4, L.1413-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention actuelle de délégation de service public (DSP) de gestion du service public de stationnement payant de surface, qui court depuis décembre 2009 et qui arrive à expiration le 15 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2013 portant approbation sur le projet d'avenant n°1 de transfert du contrat de service du stationnement suite à la réorganisation juridique du groupe Q-PARK France,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2013 portant approbation sur le projet d'avenant n°2 relatif à la mise en place d'un nouveau mode de paiement,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2014 portant approbation sur le projet d'avenant n°3 relatif à la mise en place d'une nouvelle zone tarifaire (zone orange),

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2015 approuvant le principe de délégation sous forme d'affermage,

Vu le budget communal ;

Vu l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis dans le cadre de la gestion déléguée du stationnement payant du 3 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 3 ne prenant pas part au vote
(M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE)

DECIDE

Article 1 D'approuver l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service public du stationnement payant de surface portant sur la prolongation du contrat de délégation actuel pour une date d'exécution au 15 mars 2016.

Article 2 D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°4, à la délégation de service public, ci-joint ainsi que tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-082

MARCHES PUBLICS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) DES AGENTS DE LA VILLE – LOT 4 – TENUES DE SPORT

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL.....	35
Présents.....	30
Représentés.....	5
Absents.....	0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :
M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, M.VOT ,Mme LATEB, M.TRAORE, M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par M. TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER
M.HASSANI par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : M. TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MARCHES PUBLICS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) DES AGENTS DE LA VILLE – LOT 4 – TENUES DE SPORT

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le Maire en sa qualité d'employeur se doit de doter certains de ses agents d'équipements de protection individuelle (EPI) afin qu'ils puissent exercer les missions qui leur sont confiées en toute sécurité.

Depuis plusieurs années, la fourniture et la livraison de ces équipements s'effectuaient à travers des marchés passés annuellement avec les fournisseurs dans le cadre d'une procédure adaptée. Or, afin de rationaliser davantage ces achats tant en termes de coût qu'en termes de procédure, la ville a opté pour le choix d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec des marchés d'une durée initiale d'un an avec la possibilité de reconduction pour une durée identique, à raison de trois fois maximum.

Cette procédure a été lancée sous forme allotie (marchés à bon de commande sans mini ni maxi), 6 lots dont 5 ont été attribués suite à l'autorisation donnée au Maire lors de notre séance du 25 juin 2015 de signer ces marchés.

Dans le cadre de cet appel d'offres ouvert, le lot n°4 «Tenues de sport», n'a pas pu être attribué, en effet, les produits proposés par les deux candidats étant de composition de tissu 100% polyester et ne correspondant pas à celles formulées au cahier de clauses techniques particulières, dont la demande de tissu est majoritairement coton. Les offres étant irrégulières, ce lot a été déclaré infructueux. En vertu de l'article 35-2 du code des marchés publics, il a été relancé via une simple mise en concurrence en négociant avec les candidats ayant répondu à la consultation.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, deux entreprises ont présenté un dossier de candidature complet.

Les critères d'attribution du marché pour désigner l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération sont :

- La qualité des produits 40%
- Le prix 40%
- La qualité de l'offre 20% (sur la base d'une note méthodologique décrivant notamment la gestion des commandes et l'organisation des livraisons).

La personne responsable du marché (PRM) a examiné les propositions remises par les entreprises suivantes :

- Société Eurotechnic Protection
- Société Créatop.

La commission d'appel d'offres (CAO) a décidé de retenir l'entreprise suivante : la Société Eurotechnic Protection.

Aussi, est-il proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise retenue par la CAO.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 17 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à bon de commande pour la fourniture et la livraison des équipements de protection individuelle (EPI) des agents de la ville du Kremlin-Bicêtre – Lot 4 « Tenues de sport » avec la société Eurotechnic Protection.

Article 2 De prélever le montant de ces dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-083

MARCHES PUBLICS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AUX UNITES DE PRODUCTION CULINAIRE DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL.....	35
Présents.....	30
Représentés.....	5
Absents.....	0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MARCHES PUBLICS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AUX UNITES DE PRODUCTION CULINAIRE DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Afin de garantir la qualité des repas, la Ville du Kremlin-Bicêtre a choisi de conserver la restauration en régie municipale.

A titre indicatif, 1800 repas environ sont préparés chaque jour dans les deux unités de production culinaire de la ville (l'une pour le chaud, l'autre pour le froid). L'objectif est de garantir et de maîtriser toutes les étapes de la confection des repas pour assurer les besoins nutritionnels des convives en toute sécurité.

Cette procédure a été lancée sous forme allotie, la déclinaison en lots est déterminée comme suit :

- Lot 1 : Beurre, œufs, fromage
- Lot 2 : Epicerie
- Lot 3 : Surgelés
- Lot 4 : Viande fraîche de bœuf, de veau, d'agneau et de volaille
- Lot 5 : Viande fraîche de porc et charcuterie
- Lot 6 : Poissons et produits frais de la mer
- Lot 7 : Fruits et légumes frais
- Lot 8 : Fourniture de fruits et légumes frais de 4º et 5º gamme
- Lot 9 : Pain, viennoiserie

Il s'agit de marchés à bon de commande avec minimum.

Dans le cadre de cet appel d'offres ouvert, 21 entreprises ont présenté un dossier de candidature complet.

Les critères d'attribution des marchés pour désigner les offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères énoncés avec leur pondération sont :

- La qualité de l'offre 50%
- Le prix 40%
- L'environnement 10%

La personne responsable du marché (PRM) a examiné les propositions remises par les entreprises suivantes :

- Pour le lot n° 1 : POMONA PASSION FROID, PRO A PRO,
- Pour le lot n° 2 : CAPAL ET NEGRIER, CERCLE VERT, PRO A PRO,
- Pour le lot n° 3 : DAVIGEL, BRAKE FRANCE,
- Pour le lot n° 4 : BOVIANDE, BOUCHERIE DU COTENTIN, LEMARCHAND, LUCIEN,
- Pour le lot n° 5 : LUCIEN, FASSIER,
- Pour le lot n° 6 : UNION PRIMEURS LAURANCE,
- Pour le lot n° 7 : MARCO DANIELOU, GOETZ, SPEIR TRANSGOURMET, TERRE AZUR POMONA, DISTRI FRAIS PRIMEURS,
- Pour le lot n° 8 : UNION PRIMEURS LAURANCE, SPEIR TRANSGOURMET,
- Pour le lot n° 9 : Groupement DEMAZURE « LA KREMLINOISE » - DURASNEL Christophe – MELLOUK Rachid.

La commission d'appel d'offres (CAO) a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Société POMONA PASSION FROID pour le lot n° 1,
- Société CERCLE VERT pour le lot n° 2,
- Société DAVIGEL pour le lot n° 3,
- Société BOUCHERIE DU COTENTIN pour le lot n° 4,
- Société LUCIEN pour le lot n° 5,
- Société UNION PRIMEURS LAURANCE pour le lot n° 6,
- Société GOETZ pour le lot n° 7,

- Société UNION PRIMEURS LAURANCE pour le lot n° 8,
- Groupement des sociétés « LA KREMLINOISE – DURASNEL Christophe – MELLOUK Rachid » pour le lot n° 9.

Aussi, est-il proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu le budget communal,
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 17 novembre 2015,
Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 5 ne prenant pas part au vote (M. WEBER-GUILLOUET, Mme PESCHAUD-BOYER, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré par 30 voix pour et 5 voix contre (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M.WEBER GUILLOUET, M.REISSER)

DECIDE

Article 1 D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à bon de commande pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires destinées aux unités de production culinaire de la Ville avec :

- Lot 1 : Beurre, œufs, fromage – Société POMONA PASSION FROID,
- Lot 2 : Epicerie - Société CERCLE VERT,
- Lot 3 : Surgelés - Société DAVIGEL,
- Lot 4 : Viande fraîche de bœuf, de veau, d'agneau et de volaille - Société BOUCHERIE DU COTENTIN,
- Lot 5 : Viande fraîche de porc et charcuterie - Société LUCIEN,
- Lot 6 : Poissons et produits frais de la mer - Société UNION PRIMEURS LAURANCE,
- Lot 7 : Fruits et de légumes frais - Société GOETZ,
- Lot 8 : Fourniture de fruits et légumes frais de 4º et 5º gamme - Société UNION PRIMEURS LAURANCE,
- Lot 9 : Pain, viennoiserie – Groupement des sociétés « LA KREMLINOISE – DURASNEL Christophe – MELLOUK Rachid ».

Article 2 Prélever le montant de ces dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-084

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RECYCLAGE DE PIECES DE PETITE MONNAIE SUR LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE:

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RECYCLAGE DE PIECES DE PETITE MONNAIE SUR LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

Monsieur GIRIER expose au conseil,

La ville du Kremlin-Bicêtre souhaite renforcer son soutien à l'économie sociale et solidaire dont les fondements sont la solidarité et l'utilité sociale.

À ce titre, la municipalité souhaite expérimenter sur son territoire un dispositif porté par la start-up Centimeo qui participe de l'économie circulaire.

Centimeo est une entreprise dont la vocation est la récupération et la réinsertion de la petite monnaie dans l'économie. Pour ce faire, Centimeo exploite des bornes automatiques posées sur l'espace public distribuant des produits à l'unité, afin de permettre aux individus d'utiliser leurs centimes et de réinsérer ces pièces auprès des commerces qui en ont besoin. Une partie du produit est reversée à une association désignée par la municipalité. L'activité de cette entreprise répond ainsi à deux des finalités de l'économie sociale et solidaire qu'est le réemploi et la lutte contre le gaspillage.

Trois emplacements ont été définis par la ville en tenant compte de leur fréquentation et de leur situation géographique répartie sur le territoire communal :

- Mairie du Kremlin-Bicêtre ;
- Parc Pinel ;
- Gymnase Ducasse.

L'Exploitant s'acquittera d'un droit de voirie annuel, conformément à la grille tarifaire appliquée par délibération en date du 16 décembre 2014 au titre de droit d'étalage permanent.

Centimeo reverse un pourcentage calculé sur le montant annuel et global du chiffre d'affaires HT, généré par les trois machines implantées sur le territoire communal, selon la grille suivante :

- Chiffre d'affaires annuel HT variant entre [0 – 1 000 euros] : 5%
- Chiffre d'affaires annuel HT variant entre [1 000 – 2 000 euros] : 10%
- Chiffre d'affaires annuel HT variant entre [2 000 – ...] : 20%

Assujettie à la TVA, le reversement se fera trimestriellement au profit de l'association "Les Restos du Cœur" dont le siège est situé 3, rue Itzhak-Rabin, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent GIRIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le soutien de la ville aux initiatives d'économie sociale et solidaire,

Vu le projet de convention proposé par l'entreprise Centimeo ci annexée,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 3 ne prenant pas part au vote
(M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : D'autoriser la Ville du Kremlin-Bicêtre à signer la convention de dépôt et gestion d'un dispositif de recyclage de pièces de monnaie avec l'entreprise Centimeo pour une durée d'un an à compter de la date de prise d'effet du contrat.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-085

CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : CONVENTIONS - AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL - DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA PARENTALITE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (REAAP)

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : CONVENTIONS - AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL - DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA PARENTALITE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (REAAP)

Madame BASSEZ expose au conseil,

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne soutient la réalisation et le suivi des projets du Réseau Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP).

Les REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents.

Aussi, le centre social Germaine Tillion, faisant partie du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, répond chaque année à l'appel à projets organisé par la CAF.

Pour l'année 2015, 2 projets ont retenu son attention :

- Le Café des familles : espace d'information, d'écoute et de conseils, permettant à la fois de favoriser une relation harmonieuse entre parents et enfants et de proposer par la présence d'un tiers une action de médiation. Il s'agit également de soutenir les parents dans leur rôle éducatif en leur offrant un lieu de partage de leurs compétences, leurs savoir-faire, leurs projets mais également leurs interrogations ;

- L' « Atelier des Parents » vise à répondre aux besoins des familles monoparentales lesquelles souffrent plus particulièrement d'inégalités.
  Il s'agit de permettre aux parents à travers des ateliers ludiques encadrés de s'investir, de participer à l'activité avec leurs enfants et ainsi leur redonner confiance dans leur rôle de parent.

Ces 2 projets ont reçu une subvention de fonctionnement respectivement de 3 000 € et 2 000 €.
Aussi, je vous demande d'approuver ces 2 conventions d'aide au fonctionnement concernant les actions « Café des familles » et « Atelier des parents » pour l'exercice 2015.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Ghislaine BASSEZ

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant le projet social Germaine Tillion et la convention qui le lie à la Caisse d'allocations Familiales (CAF),

Considérant l'appel à projet de la CAF sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents,

Considérant les projets du centre social autour du soutien à la fonction parentale : le café des familles et l'atelier des parents,

Vu la décision de la commission d'action sociale de la CAF du 11 juin 2015,

Vu les projets de conventions présentés par la CAF pour les actions café des familles et l'atelier des parents annexées au projet de délibération,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 5 ne prenant pas part au vote (M. WEBER-GUILLOUET, M. REISSER, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'approuver les conventions d'aide au fonctionnement entre la ville du Kremlin-Bicêtre et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour les actions « Café des familles » et « Atelier des Parents »,

Article 2 D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions d'aide au fonctionnement.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-086

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES » ET SON AVENANT, RELATIFS AU CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES » ET SON AVENANT, RELATIFS AU CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION

Madame BASSEZ expose au conseil,

La circulaire CNAF du 20 juin 2012, place, le Centre Social comme « acteur privilégié à l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ».

Cette circulaire fixe ainsi un nouveau cadre au fonctionnement des centres sociaux mettant l'accent sur l'utilité intrinsèque des centres sociaux à développer un projet « familles » avec les habitants dans une démarche participative.

La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2013-2017 met l'accent, quant à elle, sur la nécessité d'augmenter les actions de soutien à la parentalité, de les diversifier pour permettre à un maximum de parents d'en bénéficier, ceci à un niveau national. Elle souligne que « favoriser la relation entre les parents, susciter l'élaboration de nouvelles initiatives parentales en prenant appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents dans l'élaboration de projet, est au cœur des Politiques de soutien à la parentalité ».

Aussi, le projet famille du centre social s'est construit à partir de ces orientations mais également en lien avec la démarche de l'analyse des besoins sociaux et du travail global et progressif de restructuration de l'accueil permettant d'adapter les pratiques et les métiers d'accueils aux besoins des kremlinois. Il s'inscrit donc pleinement dans ce mouvement d'adaptabilité des services aux contraintes environnementales et aux besoins de la population.

La réduction des inégalités sociales et culturelles constitue ainsi le fondement du projet familles du centre social.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet trois objectifs ont été déterminés au préalable :

1. Recenser les actions réalisées autour de la famille par une multiplicité de partenaires et d'acteurs locaux sans exclusive : habitants, professionnels sur le territoire.
2. Fédérer, consolider le réseau partenarial, voire même à l'ouvrir à d'autres institutions et services.
3. Coordonner les informations relatives à la population kremlinoise, à ses difficultés et ses besoins, ses aspirations.

Le projet d'animation collective « familles », axe du projet social, s'inscrit donc pleinement dans le projet d'animation globale du centre social Germaine Tillion.

A travers les différentes actions menées, la prise en compte de la famille comme entité à part entière a pris une véritable place dans le quotidien du centre social. Tout au long de ses années les projets mis en place ont répondu aux enjeux suivants :
- soutenir et valoriser les rôles et les compétences des parents,
- amener les parents à s'interroger sur la fonction parentale,
- renforcer la cohésion familiale.

Plusieurs actions ont vu le jour et ont évoluées : le Café des familles, les ateliers et projets développés pendant la période des vacances scolaires, les sorties à caractère culturel et familial.

Ces projets et sorties sont pensés et organisés comme un support qui permet de soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Progressivement, les attentes, des parents relayées par les professionnels, se sont faites plus précises, et ont évoluées.
Aujourd'hui, la demande explicite des familles est de disposer d'un espace dédié « aux difficultés d'être parents au quotidien » dont les attentes sont :

- verbaliser les difficultés du quotidien et de trouver leurs causes,
- prendre conscience de leurs compétences,
- développer de nouvelles compétences pour faire face aux difficultés,
- partager son expérience avec d'autres.

Ainsi, pour répondre aux besoins de la population, aux transformations des familles et à leurs demandes (compréhension de l'évolution psychique et physique de l'enfant, la prégnance des conflits familiaux notamment au moment de l'adolescence) et, considérant les parents comme les premiers éducateurs, et l'éducation comme un ouvrage collectif intégrant une multiplicité d'acteurs concernés par l'enfant (famille élargie, Ecole...),le centre social a crée, en janvier 2014 un poste de référent « familles » à temps complet dont les missions sont sous tendues par deux axes de travail et un axe transversal :

- **Axe 1 repérer les familles pouvant avoir besoin d'un appui**

Enjeux : Fédérer et mobiliser une pluralité d'acteurs et de ressources territoriales autour des questions relatives à la famille, et à la parentalité, pour proposer des réponses efficientes

objectifs poursuivis :

- Avoir une connaissance de ses partenaires sur le territoire, leur existence, leur compétence ou champ d'action Champ et territoire d'intervention, identifier l'interlocuteur privilégié

- Coordonner les actions menées autour de la famille et la parentalité.

- Fédérer un réseau de professionnel autour des questions relatives à la famille.

- **Axe 2 renforcer l'aide à la parentalité**

Enjeux : Permettre à la famille de jouer pleinement son rôle

Objectifs poursuivis :

- Etre à l'écoute et accompagner les familles dans l'expression de leurs préoccupations et inquiétudes

- Soutenir les parents dans leur rôle en développant des actions de soutien à la fonction parentale

- Accroître la confiance des parents dans leurs compétences parentales.

- Apaiser les conflits intrafamiliaux.

- Accompagner les enfants et leur famille dans le parcours scolaire.

- Informer les parents sur les dispositifs existants et veiller à écouter leurs attentes.

- **Axe 3 transversal : Favoriser la participation active des habitants**

Enjeu : Etre l'interface entre la demande sociale et la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Objectifs poursuivis sont les suivants :

- Créer et mettre en place les outils de recueil de la satisfaction des usagers,

- *Créer les conditions matérielles et organisationnelles à la participation active des usagers.*

Le projet familles s'appuiera donc sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants fréquentant le centre social, ainsi que sur les relations que le centre social tisse avec les familles. Il permettra la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire et/ou à favoriser la vie sociale des familles.

Au vu de ce projet, la commission d'Action Sociale de la CAF du Val de Marne a émis un avis favorable pour la contractualisation d'une convention d'objectifs et de financement au titre de la prestation de service « animation collective familles » du 1er janvier 2015 au 31 octobre 2016, date de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement au titre de la prestation de service « Animation globale ».

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales a revalorisé à compter du 1er janvier 2015, le taux de prestation de service « Animation collective familles ». Cette modification fait l'objet d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver cette convention d'objectifs et de financement et son avenant. La déclinaison des axes de cette convention cadre entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales sera également intégrée dans les conventions d'accueil liant la ville et les associations partenaires, sans modification majeure par ailleurs.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghislaine BASSEZ,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation collective familles »relative au centre social Germaine Tillion

Vu l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation collective familles »relative au centre social Germaine Tillion

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 5 ne prenant pas part au vote (M. WEBER-GUILLOUET, M. REISSER, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE**--_____

Article 1 D'Approuver la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service «Animation Collective Familles » relative au centre social Germaine Tillion

Article 2 D'Approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service «Animation Collective Familles » relative au centre social Germaine Tillion

Article 3 D'Autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service «Animation Collective Familles » relative au centre social Germaine Tillion ainsi que son avenant et tout document en découlant

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-087

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES PETITS DEBROUILLARDS D'ILE-DE-FRANCE »

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL.....	**35**
Présents.....	**30**
Représentés.....	**5**
Absents.....	**0**

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES PETITS DEBROUILLARDS D'ILE-DE-FRANCE »

Madame BENBELKACEM expose au conseil,

Dans le cadre du contrat de ville de la communauté d'agglomération de val de Bièvre 2015-2020 dont la ville est signataire, l'association « Les Petits Débrouillards d'Ile-de-France » a proposé de conduire deux semaines d'animations de rue à caractère scientifique et technique en direction des enfants âgés de 5 à 14 ans dans les villes en Politique de la Ville (Quartiers Schuman et Bergonié).

Cette action a pour objectif d'amener les participants à porter un regard différent sur leur quartier, leur environnement. Il s'agit d'utiliser la démarche expérimentale comme un levier d'ouverture au monde, le questionnement permanent vis-à-vis de ce qui nous entoure doit permettre de faire évoluer le rapport des individus entre eux et de dépasser les préjugés.

Cette année, la thématique numérique a été retenue en concertation avec les partenaires locaux et en cohérence avec les orientations de la ville. Cela a été l'occasion de travailler avec un programme éducatif itinérant appelé « Science Tour » porté par l'association des Petits Débrouillards en partenariat avec l'émission «C'est pas Sorcier» ; Emission qui vise à développer les pratiques d'activités scientifiques et techniques, là où vivent les jeunes et leurs familles. Il s'est traduit concrètement par la mise à disposition d'un camion aménagé en laboratoire.

Les animateurs ont également proposé, en parallèle des ateliers, d'autres activités plus traditionnelles relevant d'un florilège d'expériences pour favoriser la participation du plus grand nombre.

Toujours dans une dynamique de territoire, le projet « cité débrouillarde » est un prétexte pour rapprocher les enfants et les jeunes du quartier, des structures municipales susceptibles de les accueillir toute l'année. Ces dernières ont donc été invitées à se joindre aux animateurs Petits débrouillards soit parleur implication dans les ateliers d'animation scientifique, soit en proposant des activités culturelles ou artistiques propre à leur structure. Il s'agit de profiter de la dynamique engendrée pour développer et renforcer leur lien avec les familles et rencontrer de nouvelles personnes. Dans ce cadre, un animateur du service jeunesse a été présent aux côtés des Petits Débrouillards tout au long des 2 semaines et deux temps forts, dans le cadre du dispositif « La ville à votre porte »associant les services municipaux ainsi que les associations locales, ont été organisés les mercredis 08 juillet et 26 Août.

Du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 Août, en demi-journées, la « cité débrouillarde » s'est implantée dans le quartier des Martinets au carrefour des quartiers Schuman et Bergonié. Ces ensembles immobiliers sont la propriété de l'Office public de l'habitat, Kremlin-Bicêtre Habitat.
Ainsi, 278 enfants âgés de 4 à 14 ans, ont participé aux activités des petits débrouillards.
Les enfants ont fait preuve de motivation et de fidélité, revenant d'un jour sur l'autre participer aux ateliers, et se sont donc inscrits dans une dynamique de projet.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention d'intervention permettant le versement d'une subvention de 3500 € à l'association **« Les Petits Débrouillards d'Ile-de-France »** en complément des autres partenaires financiers (conseil départemental, ACSE).

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Sarah BENBELKACEM

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre 2015-2020,

Considérant le projet d'intervention proposé par l'association « les petits débrouillards d'Ile-de-France »

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 De verser à l'association « Les petits débrouillards d'Ile- De- France », 13/15 Allée Jacquard 91 000 EVRY, une subvention de 3500 € pour leur projet d'intervention dans les quartiers en politique de la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Article 2 Le montant de cette dépense est prévu au budget 2015 au 6574, fonction 025.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-088

RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS DU KREMLIN-BICETRE AUPRES DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS DU KREMLIN-BICETRE AUPRES DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le Centre communal d'action sociale de la ville du Kremlin-Bicêtre emploie dix agents sociaux qui, dans le cadre du service maintien à domicile, interviennent auprès des personnes âgées en ayant pour missions de permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de rester à leur domicile et de maintenir, créer ou améliorer le lien social des personnes âgées et/ou handicapées.

En cas de problématique de santé ponctuelle ou pérenne, ces agents ne peuvent pas être repositionnés sur d'autres missions au sein même de l'établissement public. A ce jour, l'un des agents se trouve dans cette situation, c'est la raison pour laquelle il est proposé de prolonger sa mise à disposition auprès de la ville dans le cadre d'une convention devant intervenir à compter du 1er janvier 2016.

Je vous propose d'approuver cette convention qui est jointe en annexe de la présente délibération et qui fixe les conditions de la mise à disposition de l'agent.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 et 61-1 ;

Vu le décret n°2008-850 du 15 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition passée entre la ville du Kremlin-Bicêtre et l'un des ses établissements publics de rattachement, le CCAS ;

Vu les courriers d'accord de principe de la ville et du CCAS en date du 07 octobre 2015, respectivement signés par le Maire et la Vice Présidente, sur la mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS approuvant le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 3 ne prenant pas part au vote
(M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

Considérant que l'agent concerné a donné son accord par courrier en date du 07 octobre 2015 pour une mise à disposition auprès de la ville ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent entre la ville du Kremlin-Bicêtre et le Centre Communal d'Action Sociale du Kremlin-Bicêtre.

Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 novembre 2015

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2015-089

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL..... 35

Présents..... 30
Représentés..... 5
Absents..... 0

Le 26 novembre 2015 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 novembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme ELMALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, M.CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M.BANBUCK , M.GIRIER, M.ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M.PETIT, Mme BOYAU, , M.VOT ,Mme LATEB, , M.TRAORE, , M.ROUSSEAU, M.LOISON-ROBERT, M.PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, , M.AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :
Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme MERSALI par Mme TRAORE
M.GIBLIN par Mme EL MALKI
Mme AMOURA M.CHAPPELLIER
M.HASSANI par M.AUBAGUE

Secrétaire de séance : M.TRAORE

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Il vous est proposé ce jour une modification du tableau des effectifs afin de permettre d'effectuer les recrutements sur les grades correspondants aux personnes recrutées et de nommer des agents ayant réussi des concours ou bénéficié d'avancements de grades. Pour ce faire, il convient de procéder à des transformations de postes existants.

Il s'agit de transformer :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe en 1 poste de rédacteur,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- 6 postes d'adjoint technique de 2ème classe en 6 postes d'adjoint technique de 1ère classe,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants principal,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure en 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe,
- 3 postes d'ATSEM de 1ère classe en 3 postes d'ATSEM principal de 2ème classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe en 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe,
- 1 poste d'animateur en 1 poste d'animateur principal de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe en 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.

Dans le cadre des avancements de grades 2015, un agent va accéder au grade d'infirmier en soins généraux hors classe, ce grade n'existant pas à ce jour au tableau des effectifs, il convient de le créer.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particuliers des infirmiers de soins généraux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n°92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies aux articles suivants.

Article 2 De créer le grade d'infirmier de soins généraux hors classe.

Article 3 De créer les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- 6 postes d'adjoint technique de 1ère classe,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants principal,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe,
- 3 postes d'ATSEM principal de 2ème classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe,
- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.

Article 4 De supprimer les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 6 postes d'adjoint technique de 2ème classe,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure,
- 3 postes d'ATSEM de 1ère classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe,
- 1 poste d'animateur,
- 2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne